

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 14 janvier 2020 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle

sont présents messieurs les conseillers suivants :  
Robert Auclair      Louise Côté      Normand Morin  
André Rainville      Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présente : madame Julie Courteau, trésorière et greffière-adjointe.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**20.01.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 14 janvier 2020**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**20.01.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2020**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux du 17 décembre 2019.

**5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.

**6. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 6.1 Adoption des comptes à payer du 15 au 31 décembre 2019.
- 6.2 Budget révisé 2019 OHHR – Secteur Waterloo.
- 6.3 Approbation budgétaire 2020 – OHHR – Secteur Waterloo.
- 6.4 Location d'espace Salon de l'habitation.
- 6.5 Ordres de changement #4 et #5 – Eastern et St-Joseph.
- 6.6 Affectation d'un montant non-affecté – Terrain de baseball.
- 6.7 Programme de soutien promotionnel – Tourisme Granby et Région.

**7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 7.1 Nomination des membres du CCU.
- 7.2 Adoption du calendrier du CCU.
- 7.3 PIIA – Enseigne Activ8.
- 7.4 Projet intégré – Acosta.

8. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 8.1 Demande pour programme d'emplois étudiants.
  - 8.2 Formation – Gestion du temps.
  - 8.3
9. **SERVICE DU GREFFE**
  - 9.1 Entente UMQ et Énergir.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

10. VARIA
11. LEVÉE DE LA SÉANCE du 14 janvier 2020.
12. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 11 février 2020 À 19 HEURES.

**Adopté**

**20.01.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**  
- Aucune intervention.

**20.01.4 Adoption des procès-verbaux du 17 décembre 2019**

Il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 17 décembre  
2019 tels que présentés.

**20.01.5 Dépôt de documents**

**20.01.5.1** Procès-verbal du CCU.

**20.01.6 Finance et administration**

**20.01.6.1 Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département  
de trésorerie durant la période du 15 au 31  
décembre 2019;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits  
déboursés.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour la  
période du 15 au 31 décembre 2019 et en autorise le paiement.

**Adopté**

**20.01.6.2 Budget révisé 2019 pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville -  
secteur Waterloo – Volet 2.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, lors de la séance du 22  
mai 2019, approuvé les prévisions budgétaires  
pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville –  
secteur Waterloo, lesquelles se chiffraient au  
montant de 100 358 \$ en contribution municipale  
pour l'année 2019;

ATTENDU QUE La trésorière a reçu, le 20 novembre 2019, un budget révisé portant la contribution municipale au montant de 105 251 \$ pour l'année 2019;

ATTENDU QUE L'OHHYR a fait parvenir, le 9 décembre 2019, une nouvelle révision budgétaire ayant pour effet de porter la contribution municipale au montant de 107 472 \$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement du montant de 2 221 \$ afin de compléter la contribution municipale 2019 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.

**Adopté**

#### 20.01.6.3

#### **Approbation des prévisions budgétaires 2020 pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.**

ATTENDU QUE Le directeur général a reçu du regroupement des Offices municipaux d'habitation, les prévisions budgétaires pour l'année 2020;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo contribue annuellement à un montant représentant 10% du déficit d'opération desdites prévisions budgétaires pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2020 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo, comme suit :

Déficit à répartir :	(924 147 \$)
Contribution de la Ville 10% :	92 414 \$

**Adopté**

#### 20.01.6.4

#### **Location d'espace Salon de l'Habitation.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a à cœur le développement résidentiel sur son territoire et souhaite attirer de nouveaux résidents;

ATTENDU QUE Le Salon des professionnels de l'habitation District Habitat, produit par l'APCHQ, est une opportunité de visibilité intéressante pour la Ville et ses promoteurs immobiliers;

ATTENDU QUE La Ville aurait avantage à devenir exposant lors de ce salon qui aura lieu au Complexe Bell de Brossard, du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2020;

ATTENDU QUE La résolution 19.12.28.3 comportait une erreur dans le montant pour la superficie louée.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la réservation d'un espace  
exposant de 200 pieds carrés au coût de 4 000\$ (20\$/p.c), ainsi que  
les frais d'inscription au répertoire des exposants au coût de 595\$, le  
tout pour un montant de 4 595\$ plus taxes, soit 5 283.10 \$ taxes  
incluses.

**Adopté**

#### 20.01.6.5

#### **Ordres de changement #4 et #5 – Eastern et St-Joseph.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 11 juin 2019, la Ville a  
donné le contrat de réfection de la rue Eastern et  
partie de St-Joseph à Groupe Allaire & Gince,  
pour un montant de 3 530 000 \$;

ATTENDU QUE Le 15 novembre 2019, l'ordre de changement #4  
était émis pour la réalisation des travaux par  
l'entrepreneur en dépenses contrôlées (temps-  
matériel) pour l'ajout d'un puisard avec  
raccordement en T, au montant de 8 129.37 \$,  
taxes incluses;

ATTENDU QUE Le 9 janvier 2020, le directeur des travaux publics  
a reçu l'ordre de changement #5 pour  
l'installation de grilles à l'entrée et la sortie d'un  
ponceau pour un montant de 1 432.06 \$, tx  
incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte les ordres de changement #4 et #5,  
représentant un montant de 9 561.43 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 20.01.6.6

#### **Affectation du surplus accumulé non-affecté.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo s'est engagée, par  
résolution, à participer financièrement à hauteur  
de 150 000 \$, à la construction d'un terrain de  
baseball sur le site de l'École secondaire Wilfrid-  
Léger, projet en partenariat avec la Commission  
scolaire Val-des-Cerfs et Entraide Jeunesse  
François Godbout;

ATTENDU QUE Ce projet sera mis en branle en 2020;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, un montant de 150 000 \$ doit être  
affecté du surplus accumulé non-affecté.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à affecter un montant de 150 000 \$ du surplus accumulé non-affecté pour le projet de construction d'un terrain de baseball sur le terrain de l'École secondaire Wilfrid-Léger.

**Adopté**

#### 20.01.6.7

#### **Programme de soutien promotionnel – Tourisme Granby et Région.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo veut poursuivre ses efforts promotionnels dans le réseau touristique en soutenant les entreprises et organismes à caractère touristique pour améliorer la visibilité de ceux-ci par un programme d'aide financière;

ATTENDU QUE Ce programme consisterait en un soutien promotionnel, en apportant une aide financière à hauteur de 75% pour les entreprises et organismes admissibles pour l'inscription d'une fiche d'entreprise et de 50% pour la location d'un espace promotionnel au bureau d'accueil touristique saisonnier de Granby;

ATTENDU QUE Les entreprises et organismes événementiels bénéficieront donc d'une visibilité dans le guide touristique et sur le site internet de la région ainsi que dans les réseaux.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la mise sur pied du programme d'appui au soutien financier pour les entreprises, organismes et commerces de Waterloo.

**Adopté**

#### 20.01.7

#### **Aménagement et urbanisme**

#### 20.01.7.1

#### **Nominations des membres du CCU - 2020.**

ATTENDU QUE Le règlement sur le CCU # 86-483 stipule que le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du CCU ;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du CCU pour 2020 : Messieurs Yvon Lemire, Daniel Boivin et Pierrick Robitaille ;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants ont aussi exprimé leurs intentions de demeurer pour 2020 : M. Robert Auclair, vice-président du CCU et M. André Rainville, président ;

ATTENDU QUE Le directeur de l'urbanisme, M. Marc Cournoyer agira à titre de secrétaire du CCU sans droit de vote ;

ATTENDU QU' Il serait également souhaitable de nommer M. Jean-Philippe Robitaille, inspecteur municipal, comme secrétaire suppléant du CCU sans droit de vote.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil reconduit la nomination des membres du CCU pour 2020 et procède à la nomination de l'inspecteur, M. Jean-Philippe Robitaille, à titre de secrétaire suppléant du CCU

**Adopté**

### 20.01.7.2

#### **Calendrier du CCU - Édition 2020.**

ATTENDU QUE Le secrétaire du CCU a préparé un projet de calendrier pour les séances régulières du CCU pour l'année 2020 et l'a présenté aux membres du CCU;

ATTENDU QUE Ce projet de calendrier doit s'arrimer avec les réunions du conseil municipal et prévoir les délais minimaux pour les avis publics pour les dossiers tels : demandes de dérogation, etc. ;

ATTENDU QUE Ce projet de calendrier doit être approuvé par les membres du conseil municipal.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de calendrier 2020 pour les séances régulières du CCU.

**Adopté**

### 20.01.7.3

#### **PIIA - Enseigne 5387, Foster - Nutrition Active8.**

ATTENDU QU' Les propriétaires d'un nouveau commerce, situé au 5387 rue Foster, ont déposé une demande de permis d'usage et d'affichage;

ATTENDU QUE Ces derniers proposent un concept de centre de nutrition avec comptoir à boissons protéinées énergisantes pour consommation sur place et suivi de mise en forme et de santé ;

ATTENDU QUE Les opérateurs de ce commerce proposent un affichage sur poteau existant et sur les ouvertures avec le nom : « Nutrition Active8 » avec police stylisée en noir sur fond vert ;

ATTENDU QUE Ce type d'affichage respecte les exigences du règlement sur les PIIA ainsi que le règlement de zonage.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet d'affichage « Nutrition Active8 ».

**Adopté**

#### 20.01.7.4

#### **Projet intégré Acosta.**

ATTENDU QU' En date du 21 août 2019, le CCU recevait un plan de lotissement pour le projet Acosta, afin de créer un projet intégré dans la partie du développement située directement à l'ouest de la rue du Lac (anciennement projet domiciliaire Nautiqua) ;

ATTENDU QUE Les membres du CCU étaient favorables à l'idée du projet de lotissement, mais qu'il manquait plusieurs informations afin de recommander l'acceptation du projet intégré ;

ATTENDU QUE Le directeur de l'urbanisme a récemment reçu les informations manquantes et les plans finaux ;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont satisfaits des plans et aménagements prévus pour ce projet intégré ;

ATTENDU QUE 3 dérogations seront nécessaires dans ce projet intégré afin de densifier l'offre d'habitation comme le désirent les promoteurs ;

ATTENDU QUE Tout projet intégré doit préalablement être approuvé par le Conseil et ne peut, par la suite, être modifié sans son approbation.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet intégré « Acosta » d'après les plans, aménagements et informations reçus. Ce projet ne peut être modifié sans l'approbation du Conseil.

**Adopté**

#### 20.01. 8

#### **Ressources humaines**

#### 20.01.8.1

#### **Autorisation de dépôt de demandes pour emplois d'été.**

ATTENDU QUE Le gouvernement fédéral offre un programme de subvention pour les emplois d'été, remboursant jusqu'à 50% du salaire minimum des employés estivaux;

ATTENDU QUE Les départements d'urbanisme, de tourisme et de loisirs doivent procéder à l'embauche de personnel temporaire pour la saison estivale;

ATTENDU QUE Ce personnel d'appoint est essentiel afin d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux touristes.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise madame Jessica Mc Master ainsi que messieurs Marc Cournoyer et Mathieu St-François à déposer une demande auprès du programme Emploi-été Canada pour la saison 2020 et, pour ce faire, autorise également ces personnes à se constituer un compte auprès du SELSC (Services en ligne de subventions et contributions).

**Adopté**

## 20.01.8.2

### **Formation – Gestion du temps.**

ATTENDU QUE Les transferts de responsabilité par le gouvernement vers les municipalités fait en sorte que la charge de travail des fonctionnaires municipaux s'est alourdie;

ATTENDU QU' Une formation sur la gestion du temps, reconnue par la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal est disponible;

ATTENDU QUE Cette formation est offerte au montant de 4 600 \$ pour 2 jours pour un groupe de 8 à 15 participants, plus 20 \$ par personne pour le matériel didactique;

ATTENDU QUE La Ville souhaite y inscrire 8 personnes soit pour un montant de 4 765 \$ plus taxes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la tenue d'une formation sur la gestion du temps au montant de 5 478.55 \$, taxes incluses. Les frais de déplacement et d'hébergement de l'équipe de formation, le cas échéant, sont en sus.

**Adopté**

## 20.01.9

### **Service du greffe**

### 20.01.9.1

#### **Entente UMQ et Énergir.**

ATTENDU QUE Les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE La *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;



- ATTENDU QU' Il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;
- ATTENDU QU' Il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;
- ATTENDU QUE Le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;
- ATTENDU QUE L'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE L'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises et que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

### **Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

20.01.10

**Varia**

20.01.11

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 14 janvier 2020 est levée à 19h25

20.01.12

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 11 février 2020 à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier